



Comportement inadapté d'un parent dans la relation de parents divorcés: quelle aide demander?

Par **michael70**, le **29/01/2023** à **23:13**

Bonjour,

Voici 3 ans et demi que je suis séparé de la mère de mes enfants.

Il ya eu séparation suite à une rencontre avec une personne. Je suis actuellement encore avec elle.

Il y a eu une convention écrite pour le divorce. j'ai un droit de visite avec un aménagement singulier (2 soirs par semaine, un peu moins de la moitié des vacances car je n'ai pas assez de vacances et pas de ressources familiales pour assurer la garde).

Au début de la séparation, malgré de la colère chez la mère des enfants, il y avait la possibilité d'échanger et de s'arranger.

Nous avons fait tous les deux des arrangements à l'amiable pour la garde des enfants: inversion des week ends, modification des dates, rendez vous pour les échanges d'enfants à mi-chemin...

Depuis environ deux ans je dirais, il y a eu une montée progressive de la colère envers mes choix, ma vie, ma compagne: les enfants entendent des propos de jugements toxiques. j'essaie de déconstruire ce qu'elle dit pour protéger les enfants, ma relation avec ma compagne, et surtout avec eux. Je lui ai aussi sommer d'arreter ce qu'elle faisait pour le bien des enfants plusieurs fois.

J'ai fait les hypothèses qu'elle n'a jamais supporter que je reste avec cette personne que j'ai rencontrée pendant notre relation, qu'elle cherche à tout contrôler pour se rassurer, ou qu'elle cherche à mettre à mal ma relation avec ma compagne.

La relation avec la mère des enfants s'est évidemment dégradée. J'ai fini par lui dire "bonjour", puis "ne plus la saluer" sans succès. Je ;l'ai prévenu que je ferais quelquechose.

Dernièrement, elle souhaitait qu'on s'arrange pour des vacances. Je me suis rendu compte que je ne le souhaitais plus. Elle m'a menacé en me disant "c'est soi on s'arrange, soit on revient à la convention".

J'ai acté que ce serait les termes de la convention, avec retour en arrière avant les arrangements. Evidemment ce n'est pas ce qu'elle souhaitait (un arrangement sur l'inversion des weeks ends était très important pour elle). Elle perd autant que moi mais je voulais signifier que cela suffisait. Il me semble que rien ne peu l'arrêter. Elle m'a déjà vendu comme le coupable de tous les changements à venir dans l'organisation , devant les enfants.

Ma relation avec ma compagne s'en trouve très impactée: je me reposais sur elle pour m'exprimer enpartie, j'ai envahi notre vie de couple avec mes problèmes avec la mère des enfants. Notre couple est en difficulté. Je sais que j'ai fait de mon mieux, j'ai voulu longtemps espérer une amélioration. En majorité pour les enfants je crois, mais aussi pour garder une relation respectueuse avec leur mère.

Je ne crois plus à cela désormais. J'essaie de me et de les protéger mais je comprends qu'elle ne s'arrêtera comme cela sans doute jamais. Elle reste dans le déni de son comportement. Sauf devant les enfants qui lui ont dit d'arreter plusieurs fois, à qui elle répond qu'elle va arreter sans pouvoir le réaliser.

Je vous écris afin de vous demander ce qu'il est possible de faire dans ma situation. Vers qui puis-je me tourner et pour faire quoi?

Je me demandais si "saisir un JAF" serait pertinent.

Comment l'amener à arreter son comportement et retrouver de la serenité?

J'ai pensé à demander une garde alternée afin, entre autres de lui donner moins de prise sur son discours ("je ne prendrais selon elle pas assez les enfants", etc...)

Tout ce que vous pourrez me donner comme information me sera utile. J'ai essayé d'être suffisamment précis, si vous avez besoin d'autres infos , n'hésitez pas.

Je vous remercie par avance pour l'interêt que vous porterez à ma situation et pour vos réponses.

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2023** à **08:48**

Bonjour

Vous avez raison à propos de la saisine du JAF... Mais prenez un avocat.

Par **yapasdequoi**, le **30/01/2023** à **10:06**

Bonjour,

Je ne comprends pas ce que vous appelez "son comportement". Demander d'échanger des week ends n'est pas "toxique". Par contre elle se permet si j'ai bien compris des critiques à votre égard, et utilise les enfants pour vous nuire ? Il faut expliquer aux enfants ce qui se passe et les tenir autant que possible en dehors de vos conflits d'adultes !

En cas de litige sur les DVH, le retour à la convention homologuée par le JAF est la seule issue et la communication entre les parents doit se limiter aux consignes pour les enfants, de préférence par écrit. Evitez d'utiliser les enfants comme messagers

Si votre convention est devenue indaptée ou présente des lacunes, il n'y a que le JAF qui puisse approuver les modifications. Un avocat est utile dans ce cas pour éviter de saisir le JAF inutilement.

Par **michael70**, le **05/02/2023 à 23:09**

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Quand je parle de son "comportement" je fais référence à tous les propos injurieux proférés sur mes choix de vie, ma relation, ma partenaire devant les enfants. De mon côté, je cherche à tenir les enfants le plus loin de ce qu'il se passe avec leur mère, cependant je corrige les propose faux que leur mère tient à mon égard , en essayant de rester bienveillant sur elle.

Merci pour vos conseils. Je précise que c'est par ras le bol et non respect des termes de la convention (respect de la relation des enfants avec l'autre parent) que j'en suis venu à ne plus vouloir chercher à s'arranger mutuellement et à préférer revenir en arrière et appliquer les termes de la convention à la lettre comme il nous avait été conseillé s'il y avait des conflits entre nous.

Cela fait longtemps que les communications ne sont que des sms ou parfois des mails.

Depuis ma décision de revenir aux termes de la convention, j'ai de nouveau été placé devant les enfants comme celui qui est responsable des changements, coupable de modifier l'organisation installée, alors que vous comprendrez que je ne cherche depuis 3 ans et demi qu'à faire en sorte d'essayer d'avoir une relation respectueuse et cordiale et que dernièrement je me suis juste positionné.

Ces derniers jours, je me requestionne sur "comment faire pour que son comportement cesse" et qu'elle finisse par ne plus se mêler de ce qui ne la regarde pas, qu'elle cesse de juger ma vie et surtout qu'elle disent toutes ce choses "toxiques "pour les enfants que j'ai déjà développées.

La chose qui me rassure c'est que les enfants semblent peu prêter de crédit à ses propos. Ils font aussi confiance aux dires de la mère de leur mère qui leur a expliqué que leur mère était

en colère encore et que ce qu'elle faisait n'était pas bien pour eux. J'espérais une prise de conscience mais rien ne vient. Je n'espère plus rien.

Toutes les tentatives de demandes d'arrêt de son comportement n'ont évidemment jamais abouti sinon je n'écrirais pas ce message. Je me suis dit que je laisserais un peu de temps, je ne réponds plus rien non plus quand il y a un message qui ne concerne pas l'organisation mais j'ai longtemps eu l'impression d'avoir eu à vivre une forme de "harcèlement"

J'ai entendu parler de "médiateurs" mais je ne sais pas si je me sens capable d'échanger avec elle même avec un tiers.

Je ne sais pas si saisir le JAF pour "exiger" la personne à avoir une attitude respectueuse devant les enfants est une solution pertinente. En l'écrivant, je me dis que cela ne l'est sûrement pas...

Merci encore si vous avez quelque chose à me conseiller.

Bien cordialement.

Michael

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2023** à **07:26**

Rebonjour,

Je ne sais pas si saisir le JAF pour "exiger" la personne à avoir une attitude respectueuse devant les enfants est une solution pertinente

Complètement d'accord avec vous, mais comme dit "yapasdequoi", le conflit qui peut vous opposer à votre ex-conjointe ne regarde pas vos enfants, qui ne devraient jamais se sentir obligés de choisir. Il se retrouve face à un conflit psychologique et cela peut être dévastateur. Psy et pédo-psy peuvent vous aider.

J'ai entendu parler de "médiateurs" mais je ne sais pas si je me sens capable d'échanger avec elle même avec un tiers.

Même si nous pouvons comprendre votre besoin de vous confier, **nous ne pouvons répondre que sur les aspects juridiques qui vous préoccupent.**

Médiateur, avocat, JAF, sont des orientations juridiques...

Par **michael70**, le **11/02/2023** à **15:23**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Concernant les enfants, c'est mon voeu le plus cher pour les enfants de les tenir à l'écart. Je "corrige" les "bêtises" dites par leur mère afin que sa vérité ne devienne pas la leur. Pour le reste, de mon côté je n'ai jamais critiqué leur mère "gratuitement" devant eux pour gérer ce qu'il se passe chez moi. J'ai pour cela un espace de parole. Il se trouve que leur mère se sert d'eux pour agir sur moi et "se venger" peut être, je ne sais pas...Je suis vigilant à ce qu'il se passe chez eux. Et si je perçois quelquechose, je n'hésiterais pas à agir pour les protéger>.

Je ne comprends pas votre réponse pour le JAF. Est ce qu'en le saisissant il peut "demander" ou "exiger" à leur mère un changement de comportement dans l'interet des enfants?

Je pense qu'en m[^]me temps si je le saisissais, je demanderais un changement des termes de la convention.

Bien à vous.

Belle journée.

Michael

Par **Marck.ESP**, le **11/02/2023** à **18:25**

C'est bien à cela que je pensais... Médiateur et psy pour tenter de rétablir un climat agréable pour les enfants,
JAF pour adapter garde et/ou droit de visite en fonction de ce contexte.

Nous sommes bien désarmés ici pour vous dire mieux !

Par **michael70**, le **12/02/2023** à **10:10**

Bonjour,

merci encore pour votre réponse.

Oui, entendu. Je vais déjà laisser passer un peu de temps, pour l'instant, elle continue de leur

mettre dans la tête des choses fausses pour légitimer ses actes.

J'imagine qu'avec le respect de la convention à la lettre et avec le temps les choses s'adouciront peut être.

Si cela reste ainsi j'aviserais. Je vais laisser encore une chance pour que ça change je pense.

Merci . Belle journée

Michael